

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LA VICE PRÉSIDENTE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil d'Administration du 04 avril 2013.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Mr le Président par délibération du Conseil
d'administration du C.C.A.S. en date du 26 mars 2009,
VU L'arrêté du 03 avril 2009 portant subdélégation de fonction au Vice-
président du C.C.A.S.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil d'Administration les
décisions prises par Mr le Président ou Mme la Vice-Présidente en vertu de ces
délégations,

La Vice-présidente informe le conseil des décisions qu'elle a prises dans le cadre
de ses délégations.

Le Conseil d'Administration prend note des décisions suivantes prises par la
Vice-présidente depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration.

1 – Décision du 19 novembre 2012 :

Acceptation d'un don de 111.00€ de ACCOR SERVICES France. Reversement aux
œuvres sociales de la quote part du montant des tickets restaurant perdus ou périmés
revenant à la Commune conformément à la réglementation en vigueur pour l'année
2011.

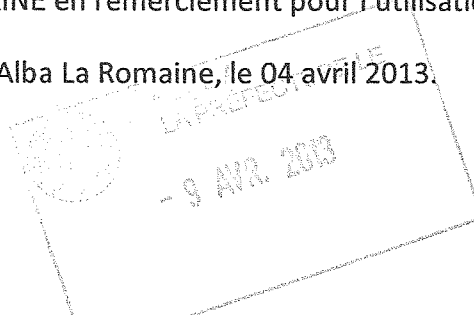
2-Décision du 26 novembre 2012 :

Acceptation d'un don de 100.00€ de Monsieur DUPUY Philippe, domicilié à ALBA LA
ROMAINE.

3-Décision du 08 février 2013 :

Acceptation d'un don de 180.00€ de Madame Pascale RENOUX, domiciliée à ALBA LA
ROMAINE en remerciement pour l'utilisation d'un hangar communal à la Roche.

Fait à Alba La Romaine, le 04 avril 2013.



Le Vice-présidente,
Christiane CROZIER.